



Névache
Vallée de la Clarée
& Vallée Étroite

DÉCISION DU MAIRE N°014/ 2026

Le Maire de Névache,
En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2026 ;
Vu l'article L 2122-22, 2° du code général des collectivités territoriales ;
Considérant les travaux d'urgence suite aux intempéries du 25 juin 2026 dans le secteur de Laval ;

DÉCIDE

De déterminer le plan de financement suivant et de procéder à la demande de FSST :

Poste de dépenses	Montant HT	Financement	Montant	%
Travaux d'urgence Laval	13 694€	FSST - CCB	6 847 €	50 %
		Autofinancement	6 847 €	50 %
Total	13 694 €	Total	13 694 €	100 %

Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.
La présente décision sera affichée en mairie.

Fait à Névache, le 9 septembre 2026
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire

Acte publié ou notifié le :

09 SEP. 2026

